



Conditions de participation au jeu-concours du calendrier de l'Avent 2018

Les conditions de participation s'appliquent à la participation au jeu-concours « Calendrier de l'Avent Paulmann 2018 » (désigné par le terme « opération » ci-après).

1. Organisateur

L'opération est organisée par Paulmann Licht GmbH, Quezinger Feld 2, 31832 Springe-Völksen (communément appelé « Paulmann Licht »).

2. Durée de l'opération

L'opération a lieu entre le 1er décembre 2018 et le 24 décembre 2018.

3. Droit de participation

Sont admissibles à la participation les personnes majeures. Sont exclus de la participation les employés de Paulmann Licht et les autres entreprises et leurs membres prenant part au jeu.

Une seule participation au jeu-concours est possible par participant et par jour. Des inscriptions multiples par jour, notamment avec l'utilisation de plusieurs adresses e-mail, ainsi que d'autres mesures non conformes, entraîneront l'élimination immédiate du participant.

Hormis d'éventuels frais de connexion Internet, la participation au jeu-concours est gratuite et ne dépend pas d'un achat de marchandise, de l'utilisation d'une prestation de services ou de l'abonnement à la newsletter gratuite.

4. Déroulement du jeu-concours

Pour participer au tirage au sort, il suffit de répondre à la question de notre jeu-concours sur adventskalender.paulmann.com et d'indiquer votre adresse e-mail sur le formulaire du jeu-concours.

5. Gains

Un produit de la gamme Paulmann actuelle est offert tous les jours par tirage au sort. La liste des gagnants triée par prénom et première lettre du nom sera communiquée et Paulmann contactera les heureux élus par e-mail au plus tard à la mi-Janvier 2019. Un code de réduction est ajouté à cet e-mail pour commander indépendamment et gratuitement le produit gagné dans le compte client sur www.paulmann.com. Si le gagnant ne possède pas encore de compte client, il doit en créer un gratuitement. Un versement en espèces ou un échange du lot n'est pas possible. Les gains sont nominatifs.

6. Cessation anticipée du jeu-concours

La société Paulmann Licht se réserve le droit de mettre un terme au jeu-concours si elle ne peut pas respecter les conditions du concours pour des raisons techniques (par exemple, virus informatique, manipulation ou erreur du logiciel/matériel).

7. Inscription Newsletter

En s'inscrivant à la lettre d'information gratuite, le participant accepte sans réserve que Paulmann Licht GmbH sauvegarde toutes les données renseignées dans le cadre de notre déclaration de confidentialité et consent à recevoir régulièrement des informations par e-mail. Vous pouvez vous désabonner de notre newsletter en cliquant sur le lien figurant à la fin de l'e-mail. La participation et les probabilités de gain sont indépendantes de l'inscription à la newsletter.

8. Responsabilité

Toute responsabilité de Paulmann Licht est exclue, sauf si le dommage résulte d'une négligence grave ou d'un acte intentionnel de la part de Paulmann Licht ou de l'un de ses partenaires ou en cas de violation d'une obligation contractuelle majeure (obligation cardinale). En cas de violation par négligence légère d'obligations cardinales, la responsabilité de Paulmann Licht est limitée aux dommages prévisibles et typiques propres au contrat. La responsabilité en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé ainsi qu'en cas de dissimulation frauduleuse de vices demeure applicable. Il en est de même pour la responsabilité au sens de la loi allemande en matière de garantie des produits.

9. Divers

La voie judiciaire est exclue.

Contact : Pour toute question, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse newsletter@paulmann.de.